

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 septembre 2026**

DATE DE LA CONVOCATION

18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice :

36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 30

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 4

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt six

Et le 28 septembre à 18h36

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Corinne GAUGET, Michel PERROIT (Bracieux), André JOLY (Chambord), Luc MARCHAND (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Martine BAYET-LEVA, Benjamin DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine GENDRE (Maslives), Philippe DUBOIS, Laetitia RIBRIOUX, Jean-Marc CHABOUD, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVÉAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Virginie MASSON (Saint-Claude-de-Diray), Jérôme ROUX, Sophie DE MARIA (Saint-Dyé-sur-Loire), Jean-François BOISARD, Michel LAURENT, Christian LALLERON, Marion PELLÉ, Philippe LE TOUX (Saint-Laurent-Nouan), Jean-Michel TURPIN (Thoury), Patrice DUCHET, Véronique DE SPARRE (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Virginie BAHU-NOGRETTE a donné pouvoir à Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson),

Emilie LEGOUT a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),

Christine SOUCHET a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),

Anne TOUTAIN a donné pouvoir à Jean-François BOISARD (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Martine HENRY (Neuvy).

Membres Titulaires absents ou excusés : Zohra LEFORESTIER (Mont-près-Chambord), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Christine GENDRE a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-105-2026

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer une convention pour la transmission des données de relève des compteurs d'eau auprès de la CCGC pour la facturation de la redevance à l'assainissement collectif pour 53 usagers de la commune de Huisseau-sur-Cosson

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles R2224-19 et suivants,

Monsieur Jean-Marc CHABOUD, Vice-président en charge du cycle de l'eau, de la GEMAPI, des espaces publics et des bâtiments communautaires rappelle que suite à la dissolution du SMAEP de Huisseau-sur-Cosson, Saint-Claude-de-Diray et Vineuil au 1^{er}

janvier 2026, Agglopolys et la Communauté de communes du Grand Chambord ont repris la gestion de la compétence eau potable, chacune respectivement pour leurs communes membres.

Toutefois, le découpage territorial lié aux interconnexions du réseau conduit à ce que 53 usagers, situés principalement le long de la route de Chambord sur la commune de Huisseau-sur-Cosson sont alimentés en eau potable par Agglopolys. En revanche, les eaux usées produites par ces mêmes usagers sont collectées et traitées par le réseau d'assainissement collectif de la Communauté de communes du Grand Chambord.

Dans la mesure où la facturation de la redevance d'assainissement collectif est établie sur la base des volumes d'eau consommés, il est nécessaire que la Communauté de communes du Grand Chambord puisse disposer des données de consommation d'eau potable détenues par Agglopolys afin d'assurer la facturation de cette redevance auprès des usagers concernés.

À cette fin, une convention a été élaborée afin de définir les modalités de transmission des données de relève des compteurs d'eau entre Agglopolys et la Communauté de communes du Grand Chambord. Cette convention, conclue à titre gratuit, prend effet à compter du 1er janvier 2026, présentée en annexe.

Monsieur le Vice-président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Approuver la convention relative à la transmission, par Agglopolys, des données de relève des compteurs d'eau nécessaires à la facturation de la redevance d'assainissement collectif par la Communauté de communes du Grand Chambord ;
- D'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention relative à la transmission, par Agglopolys, des données de relève des compteurs d'eau nécessaires à la facturation de la redevance d'assainissement collectif par la Communauté de communes du Grand Chambord ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Christine GENDRE

Le Président

Jean-Luc DAUTREMÉPUS